



1

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Commune d'ETRECHY

31.01.24

LA SITUATION GLOBALE

LA SITUATION D'ETRECHY

ZOOM SUR L'EXECUTION
BUDGETAIRE 2023

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

RELATIONS FINANCIERES AVEC LA
CCEJR

2

Sommaire



3

LA SITUATION GLOBALE

L'économie mondiale

4

- Une inflation en baisse mais encore élevée (2,3% zone euro/dec 2023 – 3,9% Royaume Uni/nov 2023 – 3,4% Etats Unis/dec 2023)
- Une pause dans les politiques de resserrement monétaires des banques centrales
- Un activité américaine résiliente
- Une rebond économique décevant en Chine

=> Une croissance modérée en 2023

La zone euro

5

- Une croissance économique qui reste faible (+0,5% sur 2023)
 - Une inflation en baisse mais persistante (5,5% sur 2023, contre 8,4% en 2022)
 - Une perspective de fin de cycle de resserrement monétaire
 - Une stagnation de la consommation privée
 - Un niveau d'investissement qui reste faible
- => La poursuite d'une dynamique de désinflation et une politique monétaire destinées à relancer les investissements et la consommation des ménages**

La France

- Une croissance économique résiliente, portée par la consommation des ménages et un commerce extérieur dynamique (0,9% en 2023)
 - Une inflation qui ralentie mais qui reste persistante (5,9% en 2022 – 4,1% en 2023)
 - Des investissements des entreprises en hausse
 - Une consommation des ménages en repli
 - Des perspectives d'emploi qui restent favorables
 - Un déficit public maintenu à un niveau élevé
- =>En 2024, le contexte des finances public restera très contraint

Sources : support Caisse d'Epargne ROB - Insee

Principales mesures relatives aux collectivités locales

7

- ▶ Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ :
 - 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité
 - 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : -1,5 %)
 - 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale
 - 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine
- ▶ Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation.
- ▶ 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024.
- ▶ Assouplissement des règles de lien entre les taux, en vue du vote des taux de fiscalité locale. Cette mesure vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne.
- ▶ Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026.
- ▶ Démarche de budgétisation verte obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Le budget vert devra être annexé au compte administratif ou au compte financier unique 2024.



L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

La dépenses réelles de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2023	%	Prev CA 2023	%
Dépenses de fonctionnement	7 617 959,43	100,00%	4 666 979,06	100,00%
011 - Charges à caractère général	1 711 602,62	22,47%	1 350 000,00	28,93%
012 - Charges de personnel	2 415 000,00	31,70%	2 294 163,18	49,16%
023 - Virement à la section d'investissement	2 362 066,97	31,01%	0,00	0,00%
014 - Atténuations de produits	221 770,00	2,91%	184 977,00	3,96%
042 - Op d'ordre de transfert entre sections	357 894,95	4,70%	328 587,22	7,04%
65 - Autres charges de gestion courantes	470 038,00	6,17%	440 379,67	9,44%
66 - Charges Financières	74 586,89	0,98%	68 597,49	1,47%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	0,07%	274,50	0,01%

*Données prévisionnelles au 29/01/24

La recettes réelles de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2023	%	Prev CA 2023	%
Recettes de fonctionnement	7 617 959,43	100,00%	8 039 407,10	100,00%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 209 590,43	29,01%	2 209 590,43	27,48%
013 - Atténuations de charges	15 000,00	0,20%	25 441,83	0,32%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00	0,02%	1 200,00	0,01%
70 - Produits des services	155 100,00	2,04%	199 027,90	2,48%
73 - Impôts et taxes	4 308 296,00	56,55%	4 474 486,32	55,66%
74 - Dotation, subventions et participations	775 861,00	10,18%	905 280,95	11,26%
75 - Autres produits de gestion courante	152 812,00	2,01%	224 372,63	2,79%
76- Produits financiers	0,00	0,00%	7,04	0,00%
77 - Produits exceptionnels	100,00	0,00%	0,00	0,00%

*Données prévisionnelles au 29/01/24

Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2023	%	Prev CA 2023	%
Dépenses d'investissement	6 906 811,17	100,00%	5 946 554,51	100,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'Inv	1 329 496,83	19,25%	1 329 496,83	22,36%
040 - Opération d'ordre de transfert	1 200,00	0,02%	1 200,00	0,02%
16 - Emprunts et dette assimilées	452 280,17	6,55%	406 915,29	6,84%
20 - Immobilisation incorporelles	418 479,59	6,06%	187 845,97	3,16%
21 - Immobilisations corporelles	4 705 354,58	68,13%	4 021 096,42	67,62%

*Données prévisionnelles au 29/01/24

Les recettes d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2023	%	Prev CA 2023	%
Recettes d'investissement	6 906 811,17	100,00%	3 805 502,11	100,00%
021 - Virement de la section de fct	2 362 066,97	34,20%	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert	357 894,95	5,18%	328 587,22	8,63%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 235 218,25	17,88%	1 331 591,93	34,99%
13 - Subventions d'investissement	1 432 631,00	20,74%	626 715,00	16,47%
16 - Emprunts et dette assimilées	1 519 000,00	21,99%	1 518 607,96	39,91%

*Données prévisionnelles au 29/01/2024

Le résultat provisoire 2023

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (a)	4 666 979,06
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (b)	5 829 816,67
RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (b)-(a)	1 162 837,61
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (d)	2 209 590,43
RESULTAT A AFFECTER (avant couverture du déficit d'investissement) (e) = (c)+(d)	3 372 428,04
INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (f)	4 617 057,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT (g)	3 805 502,11
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2022 (h) = (g)-(f)	-811 555,57
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE (i)	-1 329 496,83
SOIT UN SOLDE D'INVESTISSEMENT TOTAL (j) = (i)+(h)	-2 141 052,40
SOLDE DES RESTES A REALISER (k)	481 036,10
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT (l)= (j)+(k)	-1 660 016,30
RESULTAT FINAL A AFFECTER AU BP 2024 (après couverture du déficit d'investissement) (e) - (l)	1 712 411,74

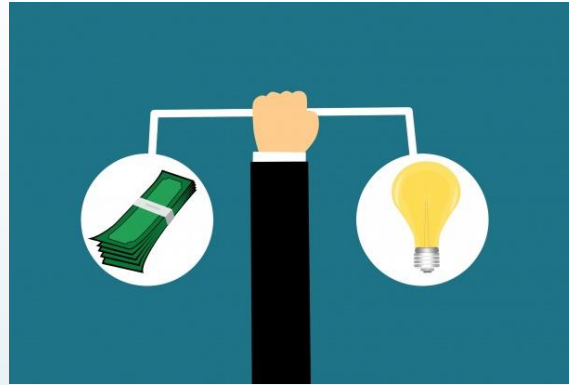
Zoom sur l'exécution budgétaire

► Les principaux travaux

- Création de nouveaux vestiaires + aménagement des abords du stade
- Création d'un terrain synthétique au stade
- Réseau internet dans les écoles élémentaires
- Travaux sanitaires, mise aux normes électriques, assainissement dans les groupes scolaires
- Eclairage court de tennis
- Chaudière Gaz Schuman et COSEC
- Travaux bibliothèque et logements 42 rue Fontaine
- Aménagement parking Mairie, parking rue Victor Hugo
- Relamping des bâtiments communaux
- Extension de la vidéoprotection
- Acquisition 14 Rue Caroline Berchère,

► Les études réalisées

- Maîtrise d'œuvre pour le stade Koffi Carenton
- Révision du PLU + SPR
- Diagnostic accessibilité voirie et espaces publics
- Frais de géomètres divers (Caroline Berchère / Parc des Vrigneaux)

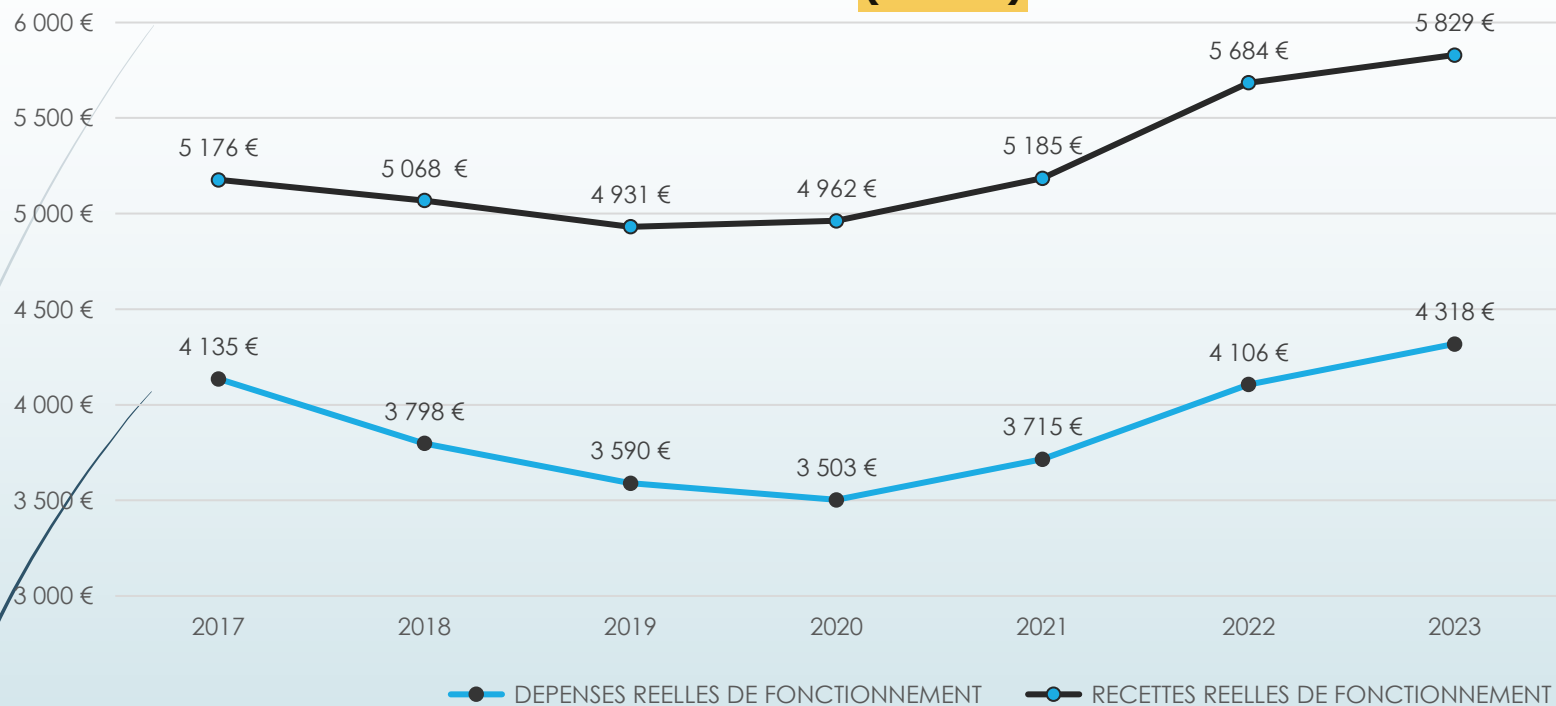


LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Section de fonctionnement

L'évolution 2017-2023

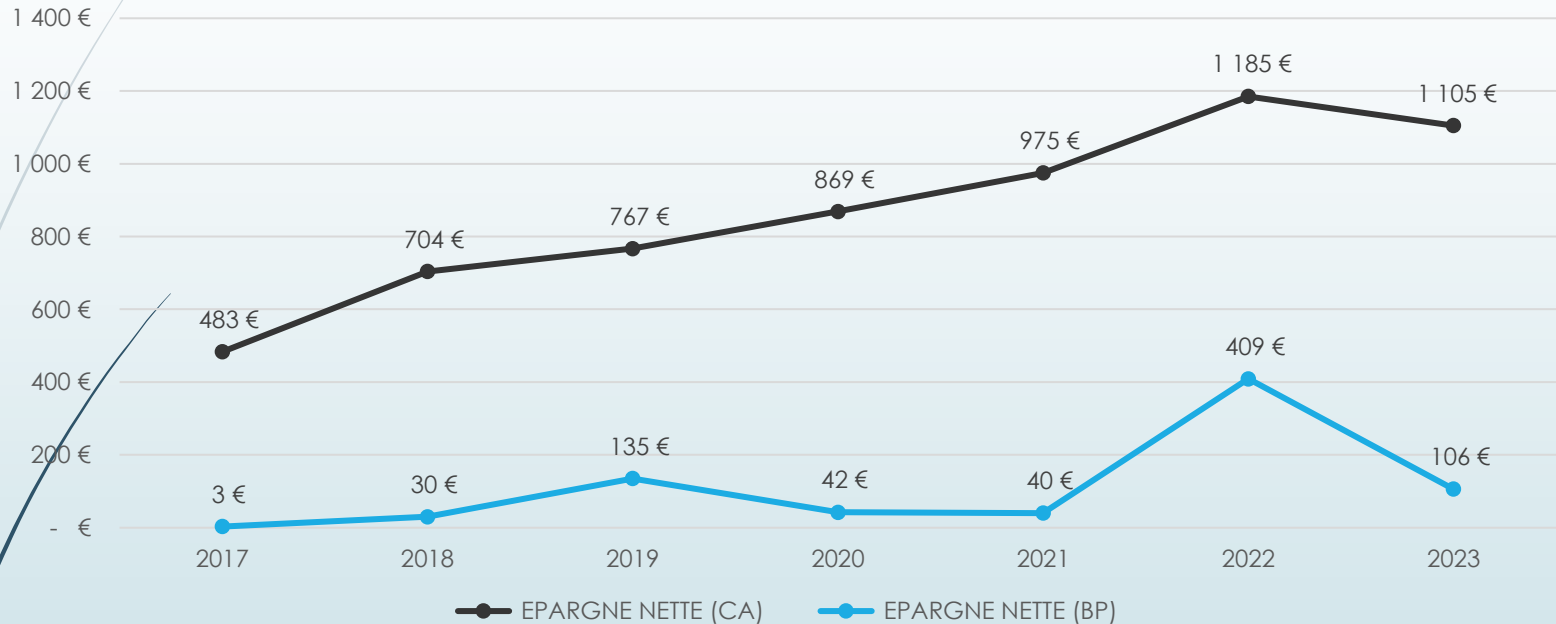
EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K €)



**Les données de 2017 à 2022 sont des données issues du compte administratif*

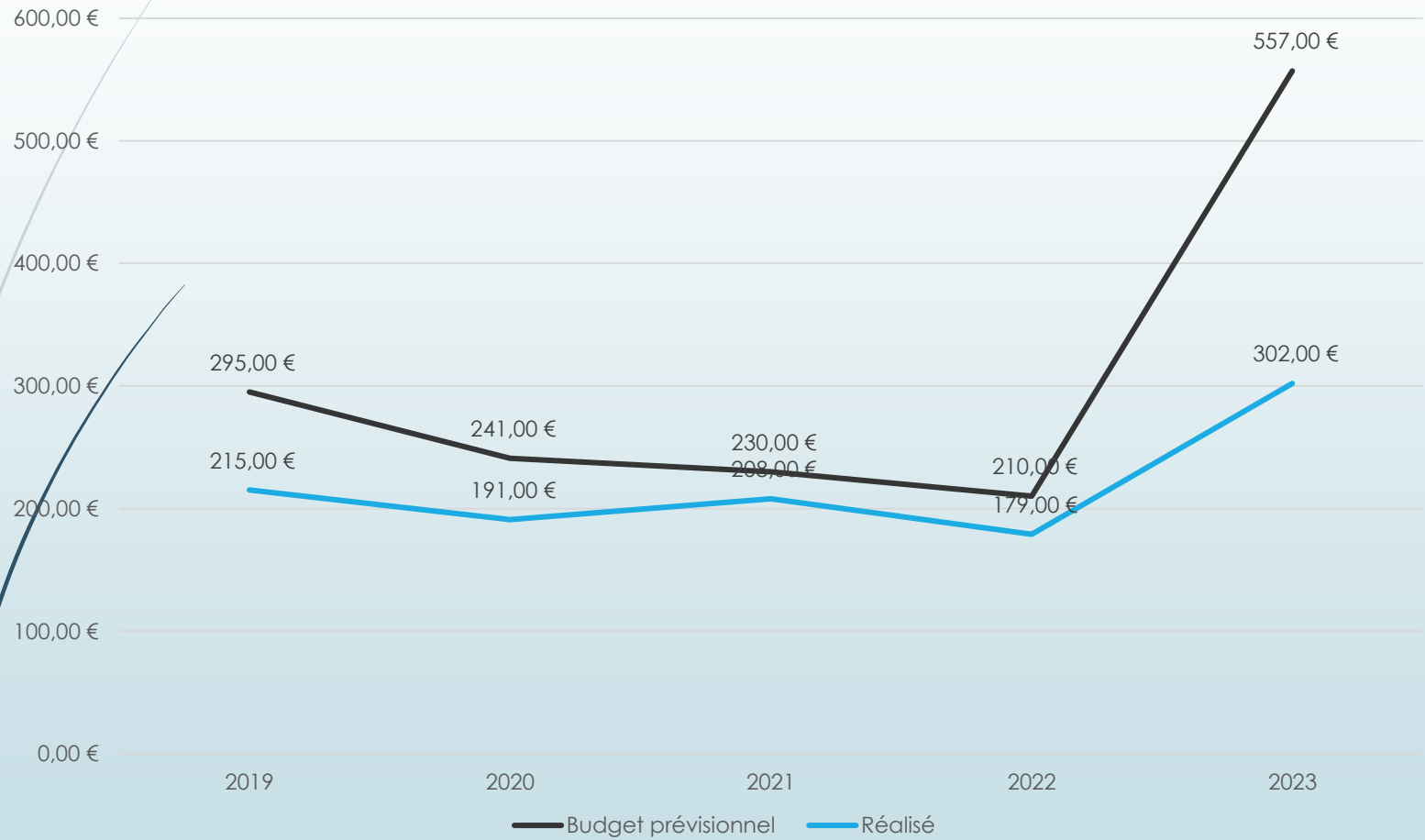
Les données de l'année 2023 sont une prévision de résultat au 29/01/2024

EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE (en K €) COMPARATIF BP / COMPTE ADMINISTRATIF



Nous constatons que l'épargne nette au niveau des CA est systématiquement plus importante que dans les prévisions du fait des économies recherchées de manière constante durant l'année.

Evolution des dépenses énergétiques, en K€





Section de fonctionnement

Les dépenses

21

Les dépenses de personnel

31.01.24

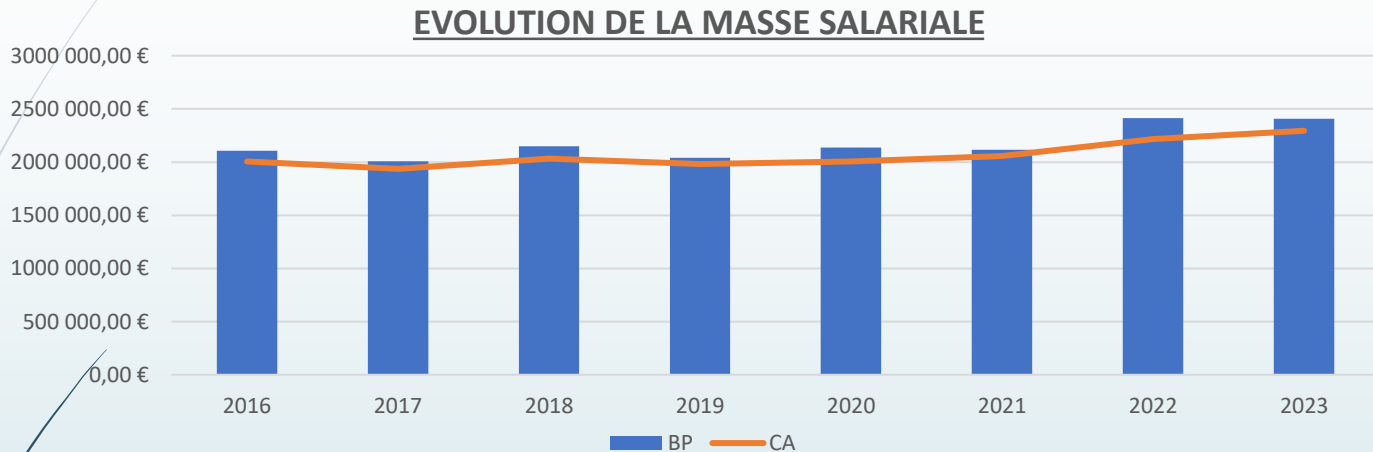
Les dépenses de personnel

L'année 2023 a pris acte des évolutions suivantes

- Des arrivées et notamment celles d'un nouveau DST et d'un nouveau DGS
- Une stabilisation de l'organigramme
- Des difficultés de recrutements sur les postes vacants

En 2024, l'objectif sera de maintenir les effectifs actuels et de prendre en compte une masse salariale impactée par la hausse de 5 points du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 (+ 22K€ sur l'année).

Les dépenses de personnel



Le point d'indice été revalorisé de 1,5% en juillet 2023, ce qui a représenté une dépense supplémentaire de 14 000 € sur le dernier semestre et représentera 28 000 € en année pleine

Les dépenses de personnel

Formations

	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre de jours	Réalisées	Réalisées	Réalisées	Réalisées	Réalisées
ADM	79	24	25	9	26
TECH	66	16	11	7,5	16
SCOL	50	5	7	12	16
TOTAL	195	45	43	28,5	58

Les thèmes des formations étaient en 2023 :

- Les enfants en milieu scolaire de 3 à 6 ans, pour les agents du service scolaire
- Formation concernant la connaissance des arbres et les techniques d'élagage, pour les services techniques
- Renouvellement des gestes de 1er secours pour 51 agents de la commune
- L'état civil, les ressources humaines, les actes administratifs, le PLU, ZAN...pour les agents des services administratifs

Les dépenses de personnel

Les modalités de recrutement : le statut des personnels :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre d'agents employés au 01/02/2024	72	68	62	63	53	56	57
Titulaires	40	39	39	42	36	34	36
Contractuels	32	29	23	21	17	22	21

Le recours aux contractuels est limité au remplacement d'agents en arrêt maladie et en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Toutefois, certains postes, du fait de leur technicité et de l'absence de candidats titulaires de la fonction publique sont occupés par des contractuels.

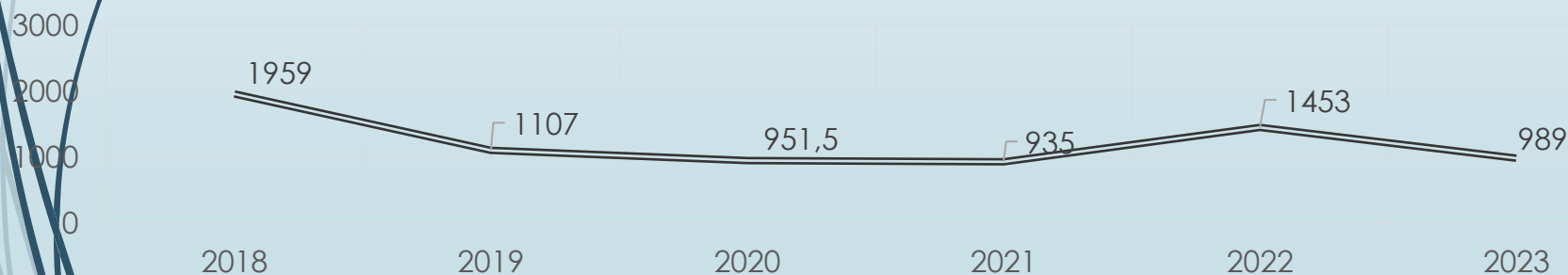
Il est d'ailleurs fréquent que des agents recrutés par le biais de contrats de droit public deviennent par la suite fonctionnaires territoriaux, dès lors qu'ils obtiennent le concours correspondant au grade qu'ils occupent.

Les dépenses de personnel

L'absentéisme

	Maternité	Longue maladie	Maladie ordinaire	Accident de travail	Grève	Autorisation spéciale d'absence	TOTAL
TECHN	0	24	95	180	0	13	312
ADM	112	0	125	3	0	19	259
SCO	108	0	248	33	23	6	418
TOTAL	220	24	468	216	23	38	989

EVOLUTION DE L'ABSENTÉISME 2018 - 2023



Les dépenses de personnel

Evolutions de carrières :

- ▶ 3 agents ont été promu par avancement de grade
- ▶ 14 agents par avancement d'échelon
- ▶ 1 stagiairisation
- ▶ 1 titularisation
- ▶ 1 agent mis en disponibilité pour convenance personnelle

Également, en 2023:

- ▶ Convention avec 17 tremplins citoyens
- ▶ Convention avec le CIG pour l'archivage des dossiers administratifs et mise à jour du KARDEX
- ▶ Recrutement de 3 saisonniers pour juin, juillet et aout.
- ▶ Maintien d'une ATSEM par classe,

28 Les dépenses de personnel

Répartition des agents par sexe au 01/02/2024

55% de femmes – 45% d'hommes

Nbre d'homme/femme par service	2019	2020	2021	2022	2023
	62	63	54	56	60
TECHNIQUES (Régisseurs, distributeurs, apprenti)	19	20	17	14	22
Homme	18	19	16	13	20
Femme	1	1	1	1	2
ADMINISTRATIF (+soutien logistique à la culture)	16	16	15	20	18
Homme	5	5	4	7	6
Femme	11	11	11	13	12
SCOLAIRE- ENTRETIEN (techniques + ATSEM)	26	26	21	21	19
Homme	0	26	0	0	0
Femme	26	0	21	21	19
SPORT	1	1	1	1	1
Homme	1	1	1	1	1
Femme	0	0	0	0	0

29

Les autres dépendances de fonctionnement

Le coût des services

En 2024, les dépenses de fonctionnement resteront contraintes par un contexte inflationniste toujours présent

Les objectifs :

- ✓ Prendre en compte l'inflation en 2024 (estimation +2,5%)
- ✓ Appréhender la situation financière de la CCEJR
- ✓ Garantir la qualité et l'efficacité des services essentiels,
- ✓ Réduire le coût de l'ensemble des services, notamment sur les abonnements et logiciels divers.
- ✓ Investir pour les économies d'énergie, la poursuite des projets en cours et la mise en valeur de nos espaces publics

Les moyens mis en œuvre :

- ✓ La lettre de cadrage budgétaire a fixé un objectif d'un budget 2024 à l'euro constant des dépenses de fonctionnement aux services,
- ✓ Une analyse du pacte financier et fiscal de solidarité
- ✓ Négociation systématique des coûts avec tous prestataires, avec l'obligation de devis pour les commandes supérieures à 5000 € ht,
- ✓ Favorisation des partenariats avec les associations locales,
- ✓ Passation de marchés publics dans le cadre de groupements de commandes
- ✓ Recherche de subvention (DETR/DSIL/FIPD/CAR...)
- ✓ Recherche systématique des dispositifs de financements classiques ou innovants

Le coût des services

- ✓ **Une incertitude sur l'évolution du prix du gaz** : un prix qui s'est stabilisé, voire a légèrement baissé en 2023.
- ✓ **Hausse prévisionnelle** du cout de l'électricité de 10% en février 2024,
- ✓ **Hausse du prix de l'eau**, suite à l'augmentation votée par la CCEJR
- ✓ Une **attribution de compensation** négative d'environ 60 000€
- ✓ **Retour de l'animation** Etréchy sur Glace, cout estimé à 65000 € (estimation brute, hors recettes et mécénat)
- ✓ **Une hausse prévisionnelle** de 2,6% des frais de fonctionnement, en deçà de l'inflation 2023 (du fait notamment de la hausse du prix de l'eau, des révisions de prix contractuelles, de la hausse de la prime d'assurance)
- ✓ **Stabilisation du budget de la masse salariale (+0,8%)** malgré les évolutions réglementaires (+5 points d'indice)

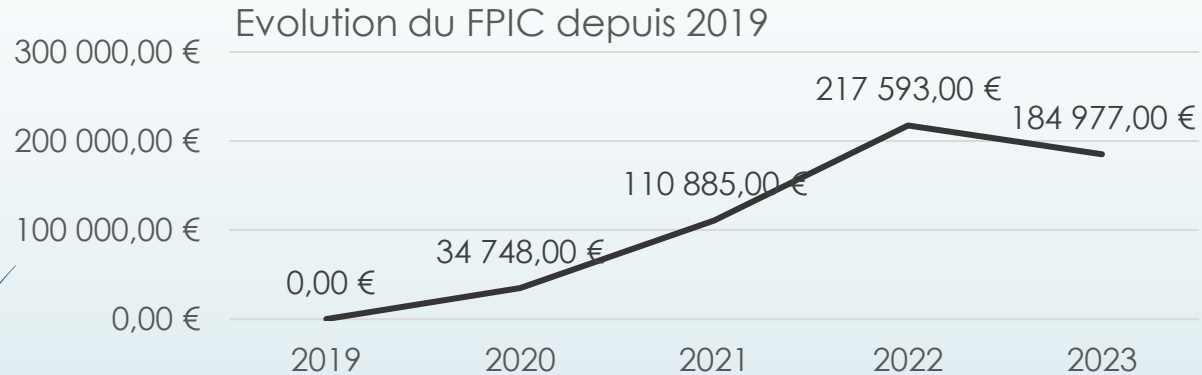
Le coût des services

De nombreux **marchés publics actuellement en cours** permettent de diminuer les coûts de fonctionnement des services, parmi lesquels :

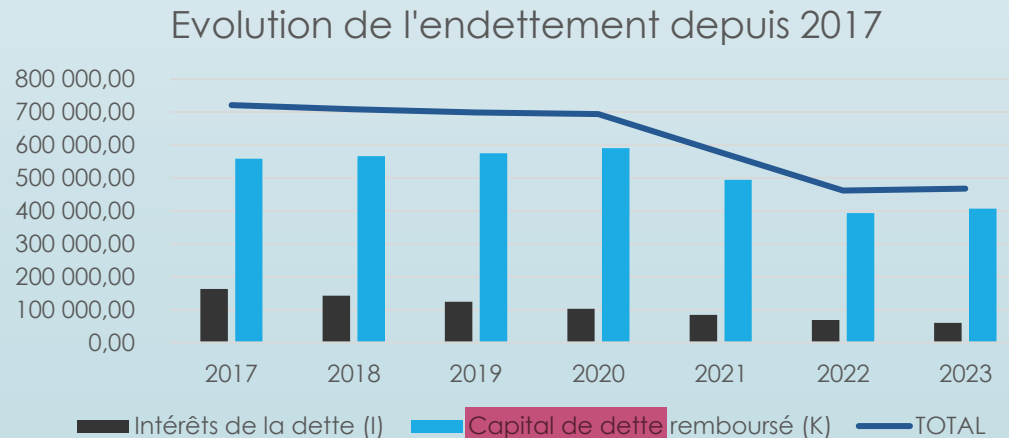
- ✓ Contrôles périodiques des bâtiments communaux (2023-2026)
- ✓ Bail voirie (2021-2025)
- ✓ Fournitures scolaires et pédagogiques (en cours de renouvellement)
- ✓ Fournitures papier (en cours de renouvellement)
- ✓ Balayage de la voirie (2023-2026)
- ✓ Mobilier urbain (abribus)
- ✓ Fourniture d'électricité avec l'UGAP (2025-2027)
- ✓ Maintenance préventive et curative du chauffage (2024)
- ✓ Télécommunications (téléphonie et internet) (2021-2024)
- ✓ Fourniture gaz avec l'UGAP (2021-2025)
- ✓ Renouvellement contrôle des équipements sportifs (2024-2027)
- ✓ Entretien et maintenance Pi-Bi (poteaux incendie et bornes incendie) (2021-2024)
- ✓ Renouvellement contrat maintenance ascenseurs
- ✓ Renouvellement contrat maintenance extincteurs, alarmes incendie, systèmes de désenfumage
- ✓ Tonte des espaces verts et élagage (2021-2024)
- ✓ Signalisation horizontale et verticale (2024-2026)
- ✓ Relamping des bâtiments communaux (2023-2024)
- ✓ Contrat de prestation informatique

Les autres dépenses

- ❑ Le **FPIC** a été pris en charge en totalité par la Commune dès 2022 et le sera à nouveau en 2024.



- ❑ **L'annuité d'emprunt** (fonctionnement et investissement)





Section de fonctionnement

Les recettes

35

La fiscalité



L'imposition des ménages

En 2024, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives sera de 3,9%

Les bases de 2023 sont les suivantes :

- taxe foncière bâti : 11 911 k €
- taxe foncière non bâti : 69 k €
- Taxe d'habitation : 576 k€

Les taux sont les suivants :

- taxe foncière bâti : 33,37% soit une recette brute de 3 975K € en 2023 avant application du coefficient correcteur (239 K€) et une recette nette de 3 736K €
- taxe foncière non bâti : 49,03 % soit une recette de 33 K € en 2023
- Taxe d'habitation : 9,83% sur les résidences secondaires, soit une recette de 70 k€

La recette fiscale de 2024 est estimée à 3 993K €

37

Le produit des services

Le produit des services

En 2024, il n'est pas prévu d'apporter une évolution particulière aux produits des services.

L'estimation pour 2024 prendra acte d'une hausse des recettes issues des événements culturels, suite à une fréquentation plus importante, et de l'exploitation de la patinoire.

Les recettes prévues pour 2024 s'élèvent à 184 K €, dont notamment :

- Les concessions du cimetière 2024 : 4 K €
- Les redevances d'occupation du domaine public 2021 : 16 K €
- Les recettes issues des événements culturels : 19 K€
- Les recettes de l'activité patinoire : 20 K €
- Les différentes mises à disposition de personnels avec la CCEJR : 100 K €

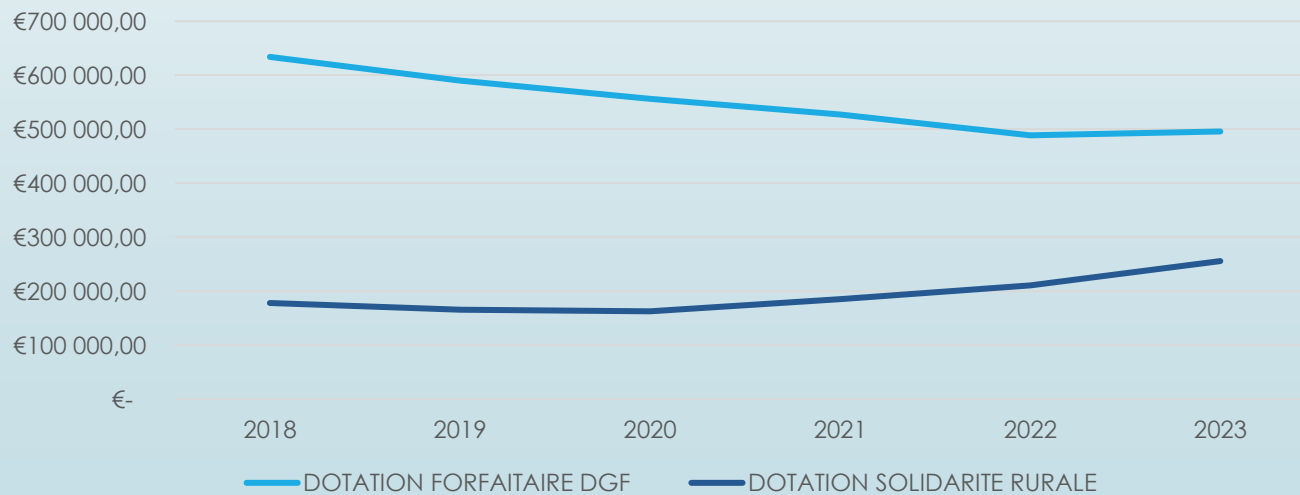
39

Les autres recettes de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement

2022	2023	Estimation 2024
488 627,00 €	495 957,00 €	488 000,00 €
210 498,00 €	255 748,00 €	220 000,00 €

Evolution de la DGF et de la DSR depuis 2018



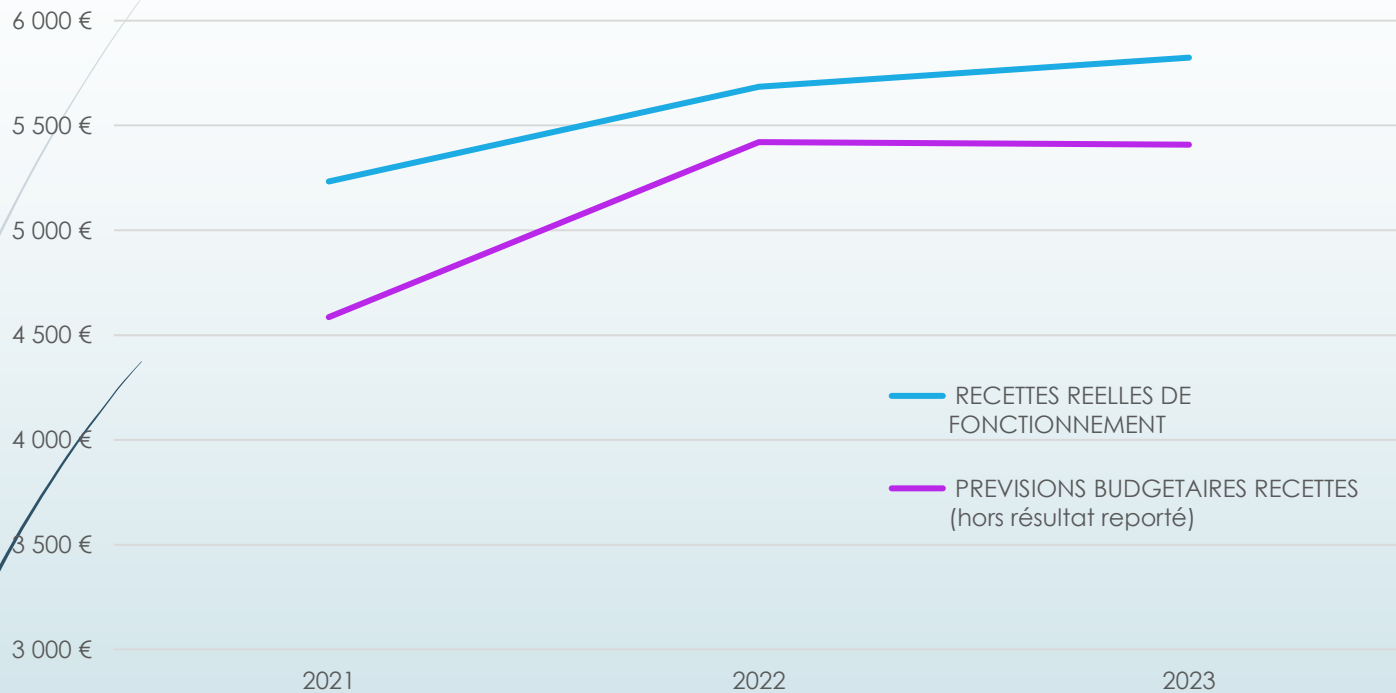
Les attributions de compensation

- La commission locale d'évaluation des charges transférées a révisé en 2023 les attributions de compensation, avec pour conséquence un montant de 60K€ reversé à la CCEJR, notamment pour l'exercice des compétences voirie et éclairage public.
- Pour 2024, le suivi du pacte financier et fiscal de solidarité sera primordial pour évaluer les relations budgétaires et financières entre la CCEJR et la commune

42

Zoom sur l'évolution des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : COMPARATIF BP / COMPTE ADMINISTRATIF (en K €)





Section d'investissement

Les dépenses

La dette

Année	CRD au 1er janvier	Intérêts	Capital
2024	2 976 522,93 €	90 837,49 €	450 089,46 €

Taux moyen des emprunts	Durée moyenne des emprunts à souscription	Durée résiduelle moyenne	Taux fixe	Taux variable
3,14	14,25	4,8	15 prêts	1 prêt

La **dette** s'éteint en 2038. L'encours de la dette par habitant (6927 habitants – source insee) sera de **429,70 €** au 1^{er} janvier 2024, à rapprocher des **989 €** au 1^{er} janvier 2014 (année correspondant à la baisse des dotations de l'Etat), **soit une baisse de 57,23 %**.

Le prêt à taux variable sera remboursé cette année, sans frais de sortie. Cela représente une dépense d'environ 30 000 €, qui sera mis au budget cette année

Le remboursement de la dette se répartit sur deux « canaux » distincts :

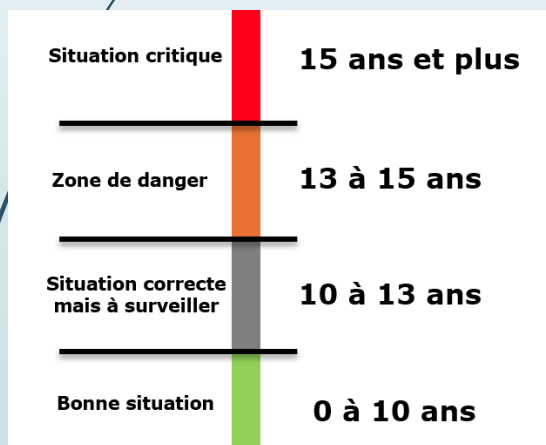
- les intérêts sont inscrits en dépenses sur la section de fonctionnement
- le capital affecte la section d'investissement

Les intérêts pour 2024 représentent 3 % du capital restant.

La dette

Focus sur la capacité de désendettement :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
INDICATEURS	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA (provisoire)
Capacité de désendettement	5,06	3,23	2,84	2,23	1,89	1,44	1,24



Capacité de désendettement

Encours de la dette au 31/12/n / Épargne Brute

➤ Nombre d'années nécessaires si affectation de la totalité de l'Épargne Brute au remboursement de la dette.

Les investissements 2024

➤ Les restes à réaliser 2023

- ✓ 352 479,90 € en dépenses, qui concernent principalement des opérations à finaliser sur le stade et la piste d'athlétisme

➤ Travaux sur les bâtiments

- ✓ Travaux dans les groupes scolaires (faux plafonds, préau St Exupéry, réfections toiture)
- ✓ Réalisation d'une salle polyvalente école Schuman
- ✓ Travaux dans les logements communaux

➤ Travaux sur la voirie communale

- ✓ Aménagements de sécurité Ecole St Exupéry / Schuman
- ✓ Aménagement de trottoirs/voirie Route de Vaucelas

➤ Etudes

- ✓ Réhabilitation du COSEC
- ✓ Aménagement parkings aux abords des écoles St Exupéry et Schuman
- ✓ Diagnostics énergétiques sur 6 bâtiments

➤ Développement de la politique foncière

- ✓ Acquisition de terrains divers au gré des opportunités

➤ Equipements publics

- ✓ Création d'un skate parc

Les investissements 2024

Dans le cadre du **Décret Tertiaire**, les travaux de **rénovation énergétique** amorcés en 2023 seront poursuivis en 2024 et les années suivantes, parmi lesquels :

- ✓ Rénovation du COSEC (études en 2024)
- ✓ Mise en place d'une pompe à chaleur à l'Hôtel de Ville
- ✓ Travaux d'isolation dans les logements communaux



Section d'investissement

Les recettes

Les principales recettes

- Les restes à réaliser 2023 : 833 516,00€
(principalement, les subventions du stade)
- Le FCTVA 2024 : 120 K €
- La taxe d'aménagement : 50 K €
- Aucun emprunt prévisionnel en 2024

Zoom sur les subventions

OPERATIONS	Détail opérations	Cout HT prévisionnel	FINANCEUR	Type de subvention	Montant de la subvention prévisionnelle	% financement externe
Aménagement Stade	Terrain synthétique	869 974 €	REGION	Contrat d'aménagement régional	91 340 €	10%
			ANS	Développement des équipements	120 000 €	14%
			FEDERATION	FAFA	40000 €	4,60€
Réfection de la Place Charles de Gaulle		870 400 €	REGION	Contrat d'aménagement régional	435 200 €	50%
Etude de faisabilité de la réfection de la Place Charles de Gaulle		30 246,26 €	REGION	Banques des territoires	12 107 €	40%
RENOVATION THERMIQUE LOGEMENTS	Isolation logements Rue Fontaine	151 968,00 €	ETAT	DSIL Plan de relance	114 119,00 €	75%
	Isolation des façades et en comble perdu et installation d'une pompe à chaleur logement 7-9 Rue de la Butte Saint Martin	76 102,11 €	ETAT	DSIL Plan de relance	60 881,00 €	80%

Zoom sur les subventions

OPERATIONS	Détail opérations	Cout HT prévisionnel	FINANCEUR	Type de subvention	Montant de la subvention prévisionnelle	% financeme nt externe
RENOVATION ENERGETIQUE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Isolation gymnase et toiture COSEC	377 885,95 €	ANS	Plan de relance	127 000,00 €	34%
Remplacement éclairage par du LED + remplacement chaudières		214 144,00 €	ETAT	DSIL 2022	122 176,00 €	57%
Relamping des bâtiments communaux		146 864,00 €	ETAT	Fonds Vert	28 755,97 €	19,58 %
Transformation de la ZPPAUP en PVAP		39 750,00 €	ETAT	DRAC	19 875,00 €	50,00%
Remplacement éclairage tennis		28 735,00 €	REGION	Equipements sportifs de proximité	4 797,00 €	16,69%
Médiations/exposition Stéphane Le Gars Eveil Musical		9 586,00 €	DEPARTEMENT	Projet Culturel de Territoire	1 800,00 €	18,78%
Acquisition matériel scénique, accoudoirs, réhausseurs		11 523,35 €	DEPARTEMENT	Aide à l'Investissement Culturel 2023	1 000,00 €	8,68%

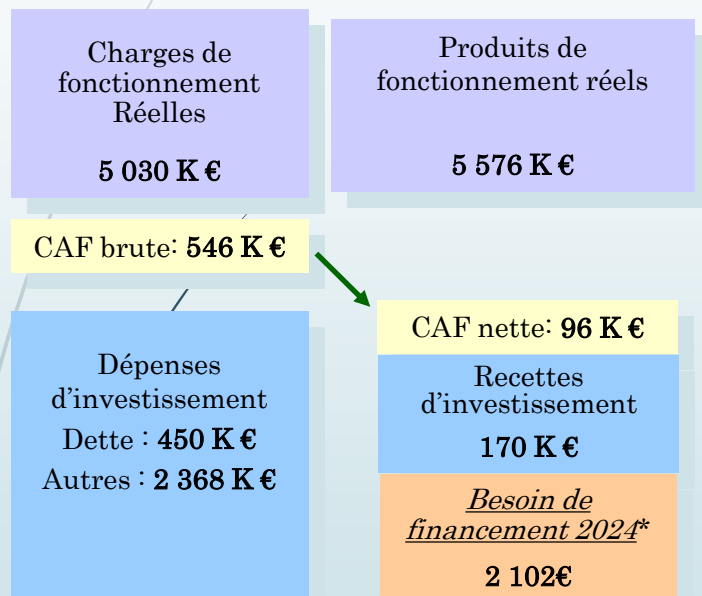
Zoom sur les subventions

OPERATIONS	Détail opérations	Cout HT prévisionnel	FINANCEUR	Type de subvention	Montant de la subvention prévisionnelle	% financement externe
Complément vidéoprotection		39 870,00 €	REGION	Soutien à l'équipement en vidéoprotection	11 961,00 €	30,00%
			DEPARTEMENT	Abondement bouclier de sécurité	7 974,00 €	20,00%
Parking Rue Victor Hugo		134365,25	DEPARTEMENT	Amendes de police	18 005,00 €	13,40 %
Installation fontaines Parc de l'Europe et Parc de la Villa Monplaisir		11 054,00 €	REGION	Installation de bornes-fontaines dans l'espace public	5 527,00 €	50,00%
AMO Etudes CTM, COSEC, Mairie		37 100,00 €	REGION	Stratégie Energie-Climat : Volet Plan Stratégique patrimonial	13 580,00 €	36,60%



ZOOM SUR L'AUTOFINANCEMENT

Zoom sur l'autofinancement prévisionnel 2024



L'équilibre est réalisé grâce à une ressource : la CAF (Capacité d'autofinancement ou Epargne Brute) : Elle a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement).

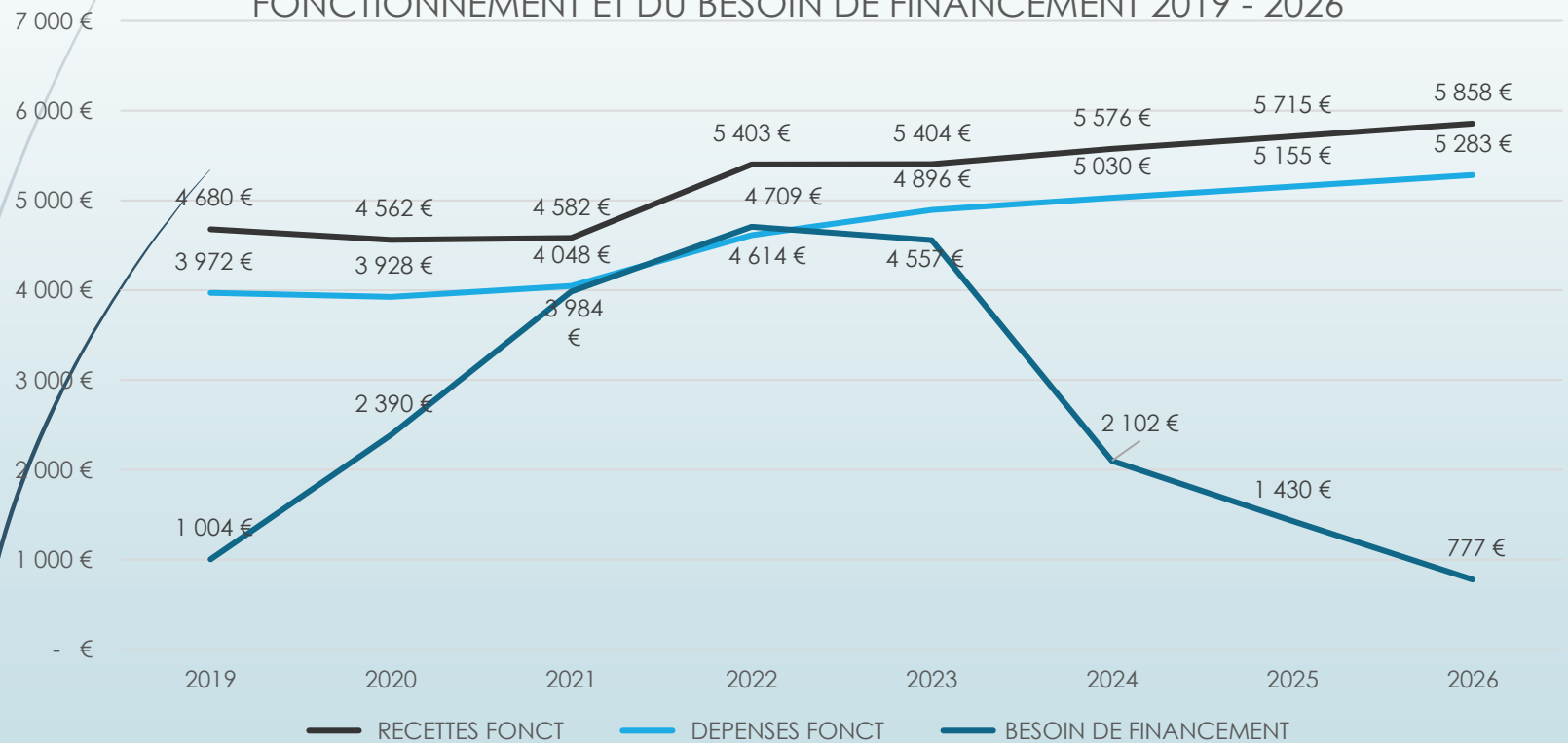
CAF Brute - remboursement dette
 = CAF (ou épargne) nette (Autofinancement)

Dépenses investissement autres - CAF nette - Recettes investissement
 = Besoin de financement qui sera financé par des nouvelles recettes (subventions, emprunt, amortissements) et par les résultats antérieurs.

(*hors résultats reportés N-1 et RAR qui seront intégrés au BP, hors subvention).

Objectif d'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement et de l'autofinancement

EVOLUTION ET PERSPECTIVE DES DEPENSES/RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT 2019 - 2026





LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels

- ❖ **Travaux tous bâtiments au titre de la transition écologique**
 - ✓ 2024-2026 : Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et travaux d'économie d'énergie
- ❖ **Travaux bâtiments divers :**
 - ✓ 2024-2026 : Etudes et réfection du COSEC
 - ✓ 2022 - 2026 : Réaménagement du futur Centre Technique Municipal
 - ✓ 2021-2026 : Rénovation d'appartements
- ❖ **Travaux de voirie**
 - ✓ 2023 2026 : Signalisation verticale et horizontale
 - ✓ 2023 2026 : Réfections de voiries diverses
- ❖ **Renouvellement du patrimoine arboré**
 - ✓ 2020-2025 : Remplacement programmé des arbres d'alignement



LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA CCEJR

Les relations financières avec la CCEJR

❖ Les recettes ANNUELLES récurrentes de la commune provenant de la CCEJR jusqu'en 2019 :

- ✓ Attribution de compensation: 73 K €
- ✓ MAD d'un logement au 16, rue St Exupéry: 15 K €
- ✓ MAD d'un logement au 42, rue Fontaine : 10 K €
- ✓ Remboursement des frais d'affranchissement: 25 K €
- ✓ MAD de personnels : 103 K €
- ✓ MAD du centre de loisirs (loyer + fluides) : 20 K €
- ✓ MAD des locaux administratifs (loyer) : 51 K €
- ✓ MAD des locaux administratifs (fluides) : 13 K €

Soit environ 310 K € annuels.

En 2020, au vu du départ de la CCEJR de nos locaux communaux, la perte enregistrée est de 38 K € environ, soit une recette de 272 K € environ.

En 2021, une perte de 90 K a été enregistrée, soit une recette de environ 182 K €.

En 2022, aucune perte supplémentaire n'a été enregistrée.

En 2023, une attribution de compensation négative de 60K a été votée par la CLECT

En 2024, le rapport d'orientation budgétaire de la CCEJR ne prévoit pas d'évolution de l'attribution de compensation

Si l'on ajoute à cela la dépense du FPIC dès 2022 (100% soit 185 en 2023 K €), cela engage une perte nette pour la Commune de 373 K € annuels environ en 5 années..

SYNTHESE

- ❖ Gérer les charges de fonctionnement de manière précise, dans un contexte contraint et malgré un inflation toujours présente,
- ❖ Être vigilant sur l'adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité de la CCEJR
- ❖ Maintenir le niveau de fiscalité
- ❖ Maitriser et réduire l'endettement communal
- ❖ Coconstruire nos projets en partenariats avec tous les financeurs mobilisables
- ❖ Investir pour l'amélioration de notre cadre de vie, la transition écologique et l'entretien de nos équipements

GLOSSAIRE

- CET : Contribution économique territoriale (remplace la taxe professionnelle)
- CFE : Cotisation foncière des entreprises
- DGF : Dotation globale de fonctionnement
- FCTVA : Fonds de compensation à la Taxe sur la Valeur Ajouté
- FPIC : Fonds de péréquation sur les ressources intercommunales
- MAD : Mise à disposition
- PIB : Produit intérieur brut
- PLF : Projet de loi de finances
- TFB : Taxe sur le foncier bâti
- TFNB : Taxe sur le foncier non bâti
- TH : Taxe d'habitation

DEFINITION

► Autofinancement :

Traduit la faculté d'une collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement et le remboursement en capital de la dette.

C'est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses) qui doit permettre :

- de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité,
- de dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d 'investissement de la collectivité.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale aux produits réels de fonctionnement (recettes) - les charges réelles de fonctionnement (dépenses).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette.

La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

FIN

Je vous remercie de votre attention,

Avez-vous des questions ?